

# **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2019**

L'an 2019, le 12 Novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune du NOYER régulièrement convoqué le 8 novembre 2019, s'est réuni sous la présidence de Renée NOUGUIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 9

**Conseillers municipaux présents :** Renée NOUGUIER, Pierre BOYER, Rémi HUBAUD, Jean-Pierre BERTRAND, Fabien ROUX, Martine PY, Brigitte LEBIODA.

Conseillers municipaux excusés : Richard PREL a donné procuration à Martine PY, Max MASDEVILLE a donné procuration à Pierre BOYER.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Pierre BOYER.

Après lecture du compte rendu de la réunion du 23 septembre 2019, aucune remarque n'étant formulée, on passe à l'ordre du jour.

## **URBANISME : DOSSIERS EN COURS**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'en ce qui concerne le recours intenté contre la municipalité par Marie-Claire MEYER au TGI de Gap, pour tenter d'acquérir la propriété de l'espace public de La Guinguette, l'avocat de la mairie, Maître Bernard BOULLLOUD a indiqué qu'il a rendu ses conclusions le 15 octobre 2019 et que la partie adverse devra faire de même avant le 14 janvier 2020.

Madame le Maire signale au conseil municipal qu'en ce qui concerne le recours de madame Sylvette FOUGAIROLLE, pour son refus de permis de construire, le Tribunal Administratif de Marseille avait statué en faveur de la mairie, mais que la requérante vient de faire appel de cette décision.

## **CENTRE DE GESTION : OFFRE CONTRAT PREVOYANCE**

Madame le Maire indique que le Centre de Gestion a fait passer en mairie une offre de contrat prévoyance pour les employés. C'est la Mutuelle Nationale Territoriale qui est retenue pour l'appel d'offre. Diverses options sont proposées. Les élus autorisent madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour la mise en place de la convention.

## **DOCUMENT UNIQUE**

La commune s'est récemment engagée dans la procédure du document unique et l'assistant de prévention du Centre de Gestion s'est déplacé pour lister les différents points sur la sécurité des services techniques et administratifs. Suite aux diverses observations qu'il a effectuées, les employés ont participé au stage SST et le maire souhaite que l'employé municipal puisse participer à un prochain stage relatif à l'habilitation électrique des agents. De plus, il faudra engager prochainement la vérification électrique de tous les bâtiments communaux par un organisme de contrôle.

## **ACHAT DE MATERIELS**

Madame le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, l'employé communal utilise son poste à souder personnel pour le compte de la commune. Il faut que la municipalité envisage l'acquisition de ce matériel. De plus, une caméra pour visionner les égouts de la commune permettrait de ne plus avoir recours à des entreprises privées. Plusieurs devis vont être sollicités.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- Fibre optique : Madame le Maire rappelle aux élus que le conseil départemental a chargé SFR d'amener la fibre à l'abonné avant 2022 dans le département. Elle indique qu'en ce qui concerne Le Noyer, les abonnés devraient être reliés en 2021. Par contre, elle signale que pour que les habitants puissent être raccordés à la fibre, il est nécessaire que l'adressage des rues de la commune soit effectué. Madame le Maire demande aux élus de réfléchir aux différents noms de rue qui pourront être donnés à la voirie de la commune et de lui faire des propositions.

- Assainissement : Le rapport du commissaire enquêteur est arrivé en mairie. Il va être mis sur internet et il sera consultable en mairie. De plus, le géomètre du cabinet Salla et Lecomte sera présent au Noyer vendredi après-midi pour effectuer les relevés topographiques. Les propriétaires des terrains concernés seront avisés.

- La visite du père Noël aux enfants de la commune est programmée pour samedi 14 décembre 2019.

- L'opération boîtes de chocolat aux personnes âgées est reconduite cette année.

- Le journal municipal Le Noyeron pourrait être publié avant la fin de l'année.

A 22 heures 15, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.